

**SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT
DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA**

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le 13/11/2024

ID : 040-254002165-20241104-MOL_DL4_41124-DE

**N° 4****Objet : Projet d'implantation d'un établissement hôtelier sur le site tennis du golf de Moliets**

Le 4 novembre 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes

- M. Xavier FORTINON
- M. Cyril GAYSSOT
- Mme Eva BELIN

Représentant la Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud

- M. Pierre FROUSTEY
- M. Francis BETBEDER

Représentant la commune de Moliets-et-Maâ

- M. François GUILLAMET
- M. Patrick LABORDE

Avaient donné procuration :

- Mme Sandra TOLLIS à M. Cyril GAYSSOT
- Mme Muriel LAGORCE à M. FORTINON

Étaient excusés :

- M. Olivier MARTINEZ
- Mme Stéphanie MORA DAUGAREIL
- M. Benoît DARETS
- M. Louis GALDOS

Etaient également présents :

- Mme Isabelle COLOMB, Payeuse départementale
- Pour la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud : Mme Marianne DELOUBES, Directrice Education, Culture et Sports
- Mme Karine LAHARY-LAUDOUAR, Directrice générale déléguée de la SPL SOGEM
- Mme Aline MARCHAND, Maire de Moliets-et-Maâ
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et M. Fabrice BOUCHET, Chargé d'opérations
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



VU les statuts en vigueur du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ,

CONSIDERANT que le Syndicat Mixte est propriétaire du golf de Moliets et notamment des terrains de tennis couverts et extérieurs, situés à proximité du Club House,

CONSIDERANT que le Crédit Agricole Immobilier a manifesté son intérêt pour l'implantation d'un établissement hôtelier haut de gamme de plus d'une soixantaine de chambres et de suites, sur le site tennistique du golf de Moliets,

CONSIDERANT l'intérêt d'un tel projet pour l'attractivité touristique du golf de Moliets et pour l'animation économique du territoire,

VU la délibération n° 3 du Comité Syndical de ce jour, portant notamment sur la distraction des activités tennistiques du périmètre concédé à la société publique locale SOGEM, dans le cadre de l'actuelle convention de délégation de service public,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- compte tenu de l'accroissement d'attractivité touristique et d'animation économique du territoire, lié à l'implantation d'un établissement hôtelier haut de gamme sur le site du golf de Moliets, de se prononcer favorablement sur la poursuite de discussions avec le Crédit Agricole Immobilier en vue de la conclusion d'une promesse de bail à construction relative à la construction d'un établissement hôtelier sur le site tennistique du golf de Moliets ayant vocation à incorporer le domaine privé du Syndicat Mixte,
- et d'autoriser le Président à entreprendre toutes démarches et à signer tout document à cet effet.

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON